



L'animal à corne est l'un des cas type concernant les préjudices, selon le Talmud.

Exploration talmudique

Les dommages de "la corne"

Parmi les cas de dommages mentionnés dans la mishna, il y a le préjudice causé par un animal à corne ; dans ce passage le Talmud présente les cas dérivés liés à ce principe.

תלמוד בבלי מסכת בבא קמא דף ב עמוד ב
ת"ר, ג' אבות נאמרו בשור: הקרן, והשן, והרגל.

רש"י

הקרן - לנגוח.

השן - לאכול.

רגל - דריסה לשבור את הכלים.

Talmud de Babylone traité Baba Kama page 2 b

Nos sages ont enseigné : dans le cas du bœuf il y a trois principes : la corne, la dent et le pied.

Rachi

La corne: pour heurter [volonté d'endommager]

La dent: pour manger [bénéfice d'endommager]

Le pied: piétiner pour briser les objets [Le dommage est fait par la nature de la marche animale]

Traduction : d'après Manitou.